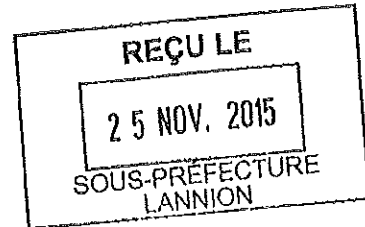


SIVU Aide à domicile  
Mairie de Plestin-les-Grèves

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2015**

Date de la convocation : 27 Octobre 2015	
Nombre de membres en exercice :	
Titulaires :	16
Suppléants :	8
Présents ce jour :	
Titulaires :	8
Suppléants :	2



L'an deux mille quinze et le dix-sept du mois de novembre à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Aides à domicile du Canton de Plestin-les-Grèves légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services de Plestin-les-Grèves sous la Présidence de Mr COENT André.

Titulaires Présents : M LE MENN Denis, M COËNT André, Mme LE GRAND Jeanne, Mme BEUZIT Béatrice, Mme TANGUY Isabelle, Mme DAGORN Louissette, Mme MINIHY Monique, M LE MAT Bruno,

Titulaires Absents : Mme SOURIMANT Annette, M FUSTEC Hervé, M BROCCOUE Thomas, Mme TREDAN Laurence, Mme LE GUEZIEC Patricia, Mme PAILLER Bérangère, Mme MORIERES Sophie, Mme HENRY Armelle,

Suppléants présents : Mme BAGUE Marie Elisabeth, M MORVAN Gildas,

Secrétaire de séance : M LE MENN Denis

**20151117 – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE DE CÔTES D'ARMOR**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que :

La Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Cette loi définit notamment deux objectifs :

- Réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens (15 000 habitants)
- Rationaliser les syndicats intercommunaux et mixtes.

Pour cela, **il est prévu de dissoudre les syndicats** dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor par courrier en date du 13 octobre 2015, demande aux collectivités territoriales concernées d'émettre un avis consultatif sur les propositions faites dans le **Projet Départemental de Coopération Intercommunale 2015-2021** et ce dans un délai de deux mois, soit avant le 15 décembre 2015 à défaut l'avis sera réputé favorable.

Le SIVU Aide à domicile de Plestin-les-Grèves doit se prononcer sur la **Proposition n°19** : « dissolution du SI d'entraide du canton de Perros-Guirec (9 communes de LTC) et du SI aide à domicile du canton de Plestin-les-Grèves et transfert de leur compétence à l'EPCI projeté n°7 (à défaut, transfert à LTC) ».

En effet, « ces deux syndicats compétents en matière d'aide aux personnes exercent une compétence qui pourrait être prise en charge par le CIAS de LTC ».

Le Comité Syndical à la majorité et une voix contre M LE MENN Denis,

- Décide de prendre ACTE de la dissolution des syndicats du périmètre de la communauté Lannion-Trégor Communauté et souhaite que le temps nécessaire soit laissé à ces syndicats pour s'organiser afin d'assurer la continuité du service public de proximité qu'ils assurent auprès de la population

Pour copie conforme  
André COËNT  
Président du SIVU Aide à domicile  
A Plestin-les-Grèves, le 17/11/2015



Délibération rendue exécutoire par affichage  
Et transmission au représentant de l'Etat le : 24/11/2015